

Déchets

Rennes Métropole met en place le contrôle d'accès aux déchèteries et plateformes de végétaux avec la carte Korrigo Services

Rennes Métropole compte actuellement 18 déchèteries et 6 plateformes de végétaux. Progressivement et à partir de 2024, leur contrôle d'accès avec la carte Korrigo Services, va concerner les particuliers résidant dans la métropole et les usagers professionnels qui utilisent ces équipements. Ce contrôle d'accès doit permettre de mieux connaître les usages pour optimiser le service (nombre de visites, origine des usagers, fréquence de visite, horaires, etc.), de réguler le trafic sur site et faciliter l'identification des professionnels. Enfin, il permettra également de limiter l'accès des déchèteries aux seuls résidents de Rennes Métropole.

La carte Korrigo Services pour accéder aux déchèteries et aux plateformes de végétaux

La mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries et plateformes végétaux de la métropole avec la carte Korrigo s'inscrit dans le schéma stratégique déchet 2030, approuvé lors du Conseil métropolitain du 24 mars 2022.

Actuellement, les déchèteries et plateformes de végétaux de Rennes Métropole sont en accès libre pour les usagers particuliers. Les usagers professionnels sont assujettis à une facturation des volumes déposés, et munis d'une carte qui permet aux agents de les identifier.

Progressivement et à partir de 2024, l'utilisation de la carte Korrigo Services comme carte d'accès aux déchèteries deviendra obligatoire pour tous les usagers (carte personnelle et professionnelle).

Pourquoi mettre en place un contrôle d'accès

La trajectoire déchets 2030 de la métropole doit permettre de réduire collectivement et individuellement la production des métropolitains de 57 kg/habitant (d'ici à 2030).

L'un des axes de la stratégie déchets est de travailler sur l'évolution des déchèteries et notamment autour des "déchèteries du futur" pour mieux accompagner les habitants et proposer de nouveaux services afin que les déchèteries deviennent des "lieux ressources" selon Laurent Hamon, Vice-président aux déchets et à l'économie circulaire. Pour cela, il est nécessaire de :

- mieux connaître les besoins des habitants : en termes de fréquentation comme par exemple les horaires, les jours de passage, etc. ;
- mieux fluidifier les entrées/sorties lors de fortes affluences comme par exemple le samedi ;

- s'assurer que ce sont bien les habitants de la métropole qui utilisent les déchèteries et les plateformes végétaux puisqu'ils paient ce service et qu'un grand nombre de territoires voisins ont déjà mis un contrôle d'accès.

Pour l'utilisateur, couplée à la création d'un portail usager Déchets, la carte Korrigo Services permettra de consulter le nombre de passages en déchèterie, dans une démarche d'information incitative. Ce portail usager fournira à terme d'autres informations (par exemple sur la production de déchets à l'adresse) et services, ainsi que des conseils de réduction.

Pourquoi avoir choisi la carte Korrigo

"Il n'y aura pas une énième carte dans les portefeuilles des métropolitains. Les habitants utiliseront une carte connue : Korrigo. Il s'agit d'une carte multi-services, du service public breton. Pour les usagers des transports, une simple activation de ce nouveau service sera possible (par web ou accompagné par un agent). Pour toutes celles et ceux qui n'en ont pas, la métropole en fournira de façon simple (demande par web ou avec l'aide d'un agent) indique Laurent Hamon.

Calendrier

À partir du deuxième trimestre 2024, le système de contrôle d'accès sera testé sur une première déchèterie "pilote" puis déployé progressivement sur les autres sites.
